

ment plus considérable. Je constate qu'elle est revenue, évaluée *per caput*, pendant l'exercice, à \$75.93. Voici quelle a été la dépense par tête, pour le combustible, aux autres pénitenciers :

A Kingston, 625 individus	\$ 9.54
A Saint-Vincent-de-Paul, 350 individus	15.96
A Dorchester, 130 individus	16.36
En Colombie-Britannique, 70 individus	13.92

Ces chiffres démontrent combien il est injuste de mettre en comparaison les frais d'entretien de ce pénitencier avec ceux des autres établissements : on voit ainsi jusqu'à quel point, sur ce chef seulement, la dépense est supérieure dans le Manitoba. Il n'est point de règle commune qui puisse être appliquée à cette province, où cent et une circonstances, particulières au pays, inhérentes à la situation de notre prison (et qui ne se rencontrent pas dans les autres provinces), font inévitablement grossir les frais d'entretien.

Le département des Travaux publics a fourni, pendant l'année, les matériaux nécessaires à la confection des hangars et pompes pour les cottages des gardes, d'une maison de pesage, des hangars à serrer le charbon et d'un séchoir, qui tous ont été construits par les prisonniers, avec l'aide d'ouvriers expérimentés. En outre un très solide édifice contenant des cellules pénales a été achevé par un entrepreneur à forfait. On a travaillé aussi à la canalisation, sous la surveillance immédiate de l'agent M. Smith, et d'une manière satisfaisante.

Il est regrettable que l'année se soit écoulée sans que les préfets aient tenu de conférences, comme vous l'avez proposé il y a deux ans.

Je désire attirer encore l'attention sur le vœu exprimé par moi, dans mes deux derniers rapports annuels, au sujet des pensions de retraite. J'espère que, frappé de la nécessité d'un système de ce genre, quelque homme public voudra enfin présenter à la Chambre des Communes une mesure tendant à rassurer l'esprit de ceux qui font le périlleux service des pénitenciers, à les sauver de la pauvreté, en cas d'accidents ou blessures, ou à les récompenser de leurs services, fidèlement rendus.

Je joins à ce rapport les états statistiques ordinaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

S.-L. BEDSON,

*Préfet.*

Monsieur J.-G. MOYLAN,

Inspecteur des pénitenciers.